

**Le passe sanitaire sera exigé pour accéder aux salles de jeu
Le port du masque pourra être imposé par décision préfectorale**

Sélection par paires équipe de France U26

Du 29 octobre au 2 novembre 2021

**Cette finale se déroulera en 28 tours de 10 donnes avec écran
Voir tableau des horaires ci-dessous**

Centre de compétition : FFB – 20 quai Carnot – 92210 SAINT-CLOUD

Arbitre :

Système et conventions autorisés : cette sélection est classée en catégorie 3 (voir ci-après)
Les systèmes SHA et les Conventions Inhabituelles sont interdits.
Toutes les paires doivent disposer de deux feuilles de conventions (une pour chaque adversaire situé du même côté de l'écran), établies avec le plus grand soin.

Droits d'engagement : 20 € par paire – les joueurs doivent être licenciés pour la saison en cours.

Règlement particulier à l'épreuve :

Les joueurs doivent être nés en 1997 ou après.
Candidatures sur le site FFB au plus tard le 17 octobre à 23h59
8 paires seront retenues par la commission de sélection
Cotation : en PV, comparaison table par table.
Format de l'épreuve : 28 matchs de 10 donnes, chaque paire rencontre les autres 4 fois.

Courriel: competitions@ffbridge.fr

Indemnités : Les joueurs résidant en province et ayant besoin d'un hébergement pour cette sélection devront en faire la demande le plus rapidement possible à competitions@ffbridge.fr. La FFB se chargera alors de réserver une chambre d'hôtel. Pour ces mêmes joueurs, le repas du soir sera remboursé sur présentation d'un justificatif dans la limite de 25 € par repas.

Informations pratiques : <https://www.ffbridge.fr/informations-pratiques>

28 matchs de 10 donnes du 29/10 au 2/11 inclus		
match 1	Vendredi 29 octobre	13h00 - 14h20
match 2	Vendredi 29 octobre	14h30 - 15h50
match 3	Vendredi 29 octobre	16h00 - 17h20
match 4	Vendredi 29 octobre	17h30 - 18h50
match 5	Vendredi 29 octobre	19h00 - 20h20
match 6	Samedi 30 octobre	10h30 - 11h50
match 7	Samedi 30 octobre	12h00 - 13h20
match 8	Samedi 30 octobre	14h00 - 15h20
match 9	Samedi 30 octobre	15h30 - 16h50
match 10	Samedi 30 octobre	17h00 - 18h20
match 11	Samedi 30 octobre	18h30 - 19h50
match 12	Dimanche 31 octobre	10h30 - 11h50
match 13	Dimanche 31 octobre	12h00 - 13h20
match 14	Dimanche 31 octobre	14h00 - 15h20
match 15	Dimanche 31 octobre	15h30 - 16h50
match 16	Dimanche 31 octobre	17h00 - 18h20
match 17	Dimanche 31 octobre	18h30 - 19h50
match 18	Lundi 1er novembre	10h30 - 11h50
match 19	Lundi 1er novembre	12h00 - 13h20
match 20	Lundi 1er novembre	14h00 - 15h20
match 21	Lundi 1er novembre	15h30 - 16h50
match 22	Lundi 1er novembre	17h00 - 18h20
match 23	Lundi 1er novembre	18h30 - 19h50
match 24	Mardi 2 novembre	10h00 - 11h20
match 25	Mardi 2 novembre	11h30 - 12h50
match 26	Mardi 2 novembre	13h30 - 14h50
match 27	Mardi 2 novembre	15h00 - 16h20
match 28	Mardi 2 novembre	16h30 - 17h50

Catégorie 3

Épreuves classées en catégorie 3 dans le Règlement National des Compétitions :

**Toutes les divisions Honneur/4
Interclubs division 3
La coupe de France à partir des finales de zone
Toutes les Divisions Nationales par 2
Toutes les divisions « Excellence » par 2
Junior/2**

SYSTÈMES AUTORISÉS

- Les Systèmes Hautement Artificiels (SHA) sont interdits
- Tous les autres systèmes sont autorisés

CONVENTIONS AUTORISÉES

Les Conventions Inhabituelles (CI) sont interdites.

En tournoi par paires, l'utilisation d'une ou plusieurs « **conventions inattendues** » ne permettant pas la mise au point d'une défense dans un laps de temps suffisamment court peut être, à défaut d'avis de la CNS, interdite par l'arbitre.

EN CAS D'UTILISATION NON RÉGLEMENTAIRE D'UN SYSTÈME SHA OU D'UNE CONVENTION INHABITUELLE, L'ARBITRE AGIRA DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

- 1) Le camp non fautif appelle avant le début de la donne :
Interdiction signifiée de jouer le SHA ou la CI à la paire concernée
- 2) Le camp non fautif appelle au moment où l'utilisation du **SHA** ou de la **CI** est découverte (au moins un joueur a déclaré sur la donne concernée) :
 - **Donne annulée, marque ajustée (40%*-60%+)** ;
 - **Interdiction signifiée de jouer le SHA ou la CI à la paire concernée.**
- 3) Le camp non fautif appelle à la fin de la donne :
 - **Maintien du résultat ;**
 - **Interdiction signifiée de continuer à jouer la convention interdite.**
 - **Pénalité pour la paire utilisant indument un SHA ou une CI.**
- 4) Il n'y a pas de rétroactivité sur les donnes précédentes.
- 5) Il est inconvenant que l'on puisse autoriser sciemment que l'adversaire joue un **SHA** ou une **CI** non autorisé. Si le cas se présente :
 - **Maintien de la marque ;**
 - **Pénalité aux deux paires.**